MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

N° d'épreuve FFM	37
Club	C0479 - MOTO CLUB DE LACAPELLE MARIVAL
Date	Dimanche 16 février 2020
Lieu	Lacapelle-Marival (46)
Organisateur technique	278422 - M LANDES JEAN-CLAUDE
Email	jcm.landes@orange.fr
Téléphone	06 82 22 82 99

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au règlement 2020 de la Commission Motocross de la LMOC, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.
Règlement 2020 : https://www.lmoc.fr/reglement-motocross-2020/

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

FONCTION	OFFICIEL	DESIGNE PAR
Directeur de course	124059 - M CAUSSIGNAC BERNARD	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Président du Jury	022282 - M SICARD CLAUDE ALAIN	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Membre du Jury	008362 - M DELPON JEAN-LUC	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Membre du Jury	016304 - M MALRIC PATRICK	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Commissaire technique responsable	049483 - M LASSAGNE PATRICK	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Commissaire technique	020979 - M RIZON ALAIN	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Commissaire technique	340935 - M DELLAC ANDRE	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Responsable du chronométrage	158190 - Mme DAJEAN EMMANUELLE	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Chronométreur	022206 - Mme SENTOST PAULETTE	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Responsables des transpondeurs	002797 - Mme BALEUR PAULETTE	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Inscriptions :
https://ffm.engage-sports.com/

Tarifs Motocross :
43€ (33€ en 65cc et 50cc)

Majoration de 20€ à partir de J-15. La location du transpondeur (6€ pour les catégories LMOC ; 8€ pour les catégories hors-LMOC) est incluse.
Ne pas oublier de prévoir un chèque de caution de 200€.

CATEGORIE	DESCRIPTION
Championnat Occitanie **MX 125cc 2T (Junior & Senior)**	Age ---------- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée --- 125cc 2T
Masters MX Inter **MX1**	Age ---------- 15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER / LJ) Cylindrée --- 250cc 2T / 450cc 4T
Masters MX Inter **MX2**	Age ---------- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER / LJ) Cylindrée --- 125cc 2T / 250cc 4T (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T)

Engagements pour le Masters MX Inter :

Site Internet----------www.motoclub-lacapelle.com
Contact----------Vincent Ayroles (06 26 45 75 05 / vincent.ayroles46@orange.fr)

MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée : des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☐ NON ☒ OUI (*75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus*). Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs : dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques : tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Responsable médical	**DOCTEUR RICHARD LENEUF**		
Nombre de secouristes *(hors ambulanciers)*	20	**Nombre d'ambulances**	2
Hôpital le plus proche	Figeac (46)	**Temps de trajet (en min)**	25 min

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

ACCES					**CARACTERISTIQUES**	
Nom du site	Circuit International Georges Filhol				**Longueur du circuit**	1 696 m
Adresse	Bel-Air, 46120 Lacapelle-Marival				**Largeur mini de la piste**	8 m
CAPACITES					**Largeur de la grille**	40 m
Moto	En essais	54	En manche	45	**Longueur de la ligne droite de départ**	80 m
Quad / Sidecar	En essais	***	En manche	***	**Nombre de commissaires de piste**	18

Rappel : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement. En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	**VISA DE LA LIGUE**	**VISA DE LA FFM**
Date : le 12/12/2019	*Date :* Le 17/12/2019	*Date :* 14/01/2020 *Numéro :* 20/0032
MOTO-CLUB de LACAPELLE-MARIVAL *Président* : LANDES Jean-Claude Les Cauviacs - 46120 LACAPELLE-MARIVAL Tél. 05 65 40 90 18 Port. 06 82 22 82 99	PO/ Guy ABADIE AS LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA	FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Avenue Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

HORAIRES

Samedi 15 février 2020

10h00 – 20h00 ---------- Accueil des pilotes
14h00 – 18h00 ---------- Contrôles administratifs et techniques
14h00 – 18h00 ---------- Ouverture au public

Dimanche 16 février 2020

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	8h50	Accueil des pilotes		
7h00	8h50	Contrôles administratifs & techniques		
8h05	8h20	Tests départs (5') et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 125cc 2T	15'
8h25	8h55	Essais libres	Masters MX Inter MX2	30'
9h00	9h30	Essais libres	Masters MX Inter MX1	30'
9h30	9h45	Entracte		
9h50	10h05	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 125cc 2T	15'
10h10	10h45	Tests départs (5') et essais chronométrés (30')	Masters MX Inter MX2	35'
10h50	11h25	Tests départs (5') et essais chronométrés (30')	Masters MX Inter MX1	35'
11h25	12h20	Entracte (repas)		
12h25	12h50	Manche 1	Championnat Occitanie MX 125cc 2T	20' + 1T
12h55	13h03	Tour de reconnaissance	Masters MX Inter MX2	8'
13h04	13h29	Manche 1	Masters MX Inter MX2	20' + 2T
13h36	13h44	Tour de reconnaissance	Masters MX Inter MX1	8'
13h45	14h10	Manche 1	Masters MX Inter MX1	20' + 2T
14h10	14h25	Entracte		
14h32	14h40	Tour de reconnaissance	Masters MX Inter MX2	8'
14h41	15h06	Manche 2	Masters MX Inter MX2	20' + 2T
15h13	15h21	Tour de reconnaissance	Masters MX Inter MX1	8'
15h22	15h47	Manche 2	Masters MX Inter MX1	20' + 2T
15h54	16h19	Manche 2	Championnat Occitanie MX 125cc 2T	20' + 1T
16h24		Podium Championnat Occitanie MX 125cc 2T		
16h49	16h57	Tour de reconnaissance	Masters MX Inter MX1 / MX2	8'
16h58	17h23	Super finale	Masters MX Inter MX1 / MX2	20' + 2T
17h35		Podium Masters MX Inter MX1 / MX2		
18h30		Fin		

PLAN

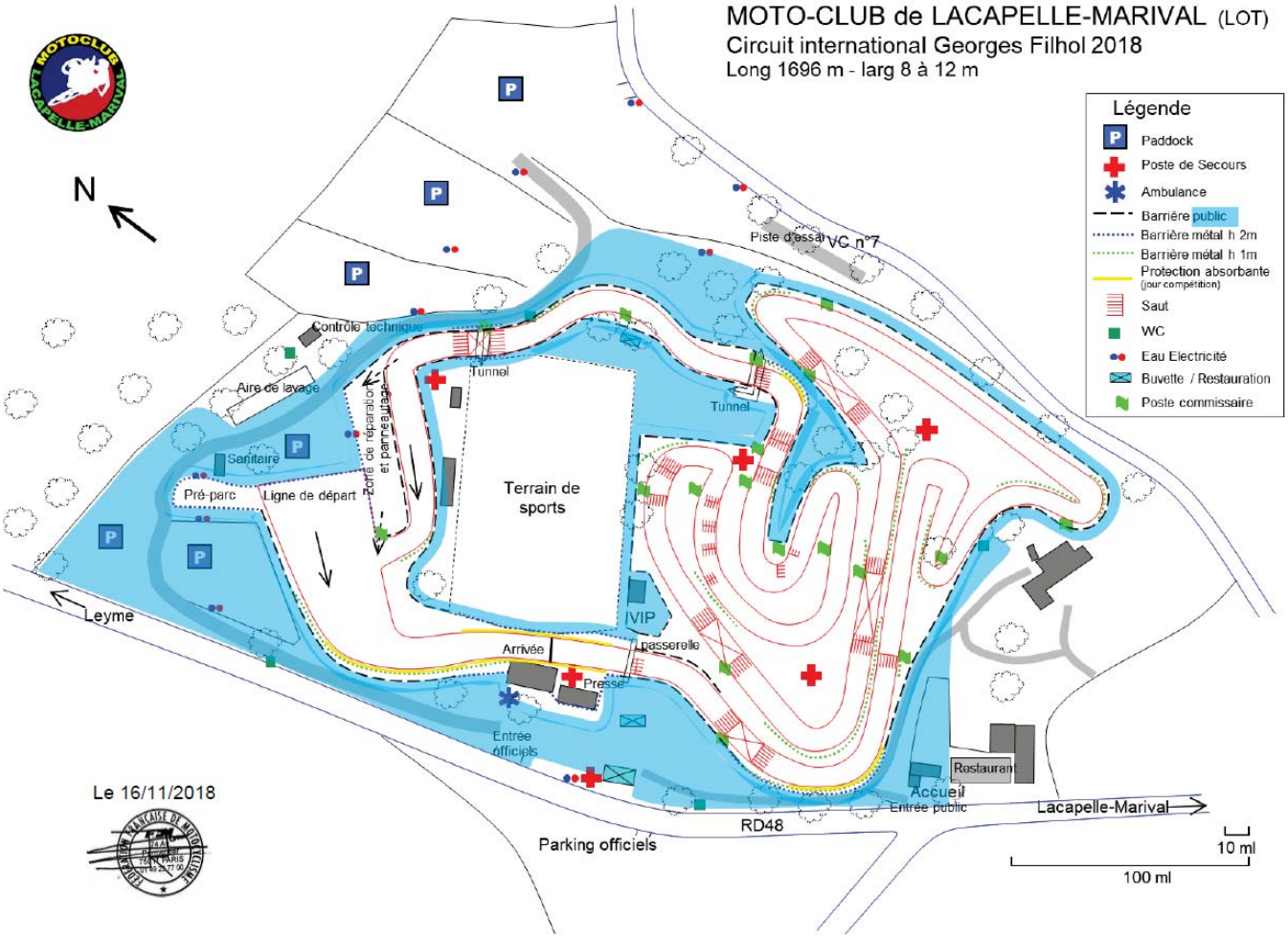
MOTO-CLUB de LACAPELLE-MARIVAL (LOT)
Circuit international Georges Filhol 2018
Long 1696 m - larg 8 à 12 m
Légende
Paddock
Poste de Secours
Ambulance
Barrière public
Barrière métal h 2m
Barrière métal h 1m
Protection absorbante (jour compétition)
Saut
WC
Eau Electricité
Buvette / Restauration
Poste commissaire
N
Piste d'essai VC n°7
Contrôle technique
Tunnel
Aire de lavage
Zone de réparation et parc fermé
Sanitaire
Pré-parc
Ligne de départ
Terrain de sports
Tunnel
VIP
passerelle
Arrivée
Presse
Entrée officiels
Leyme
Restaurant
Accueil
Entrée public
Lacapelle-Marival
RD48
Parking officiels
10 ml
100 ml
Le 16/11/2018

ACCES

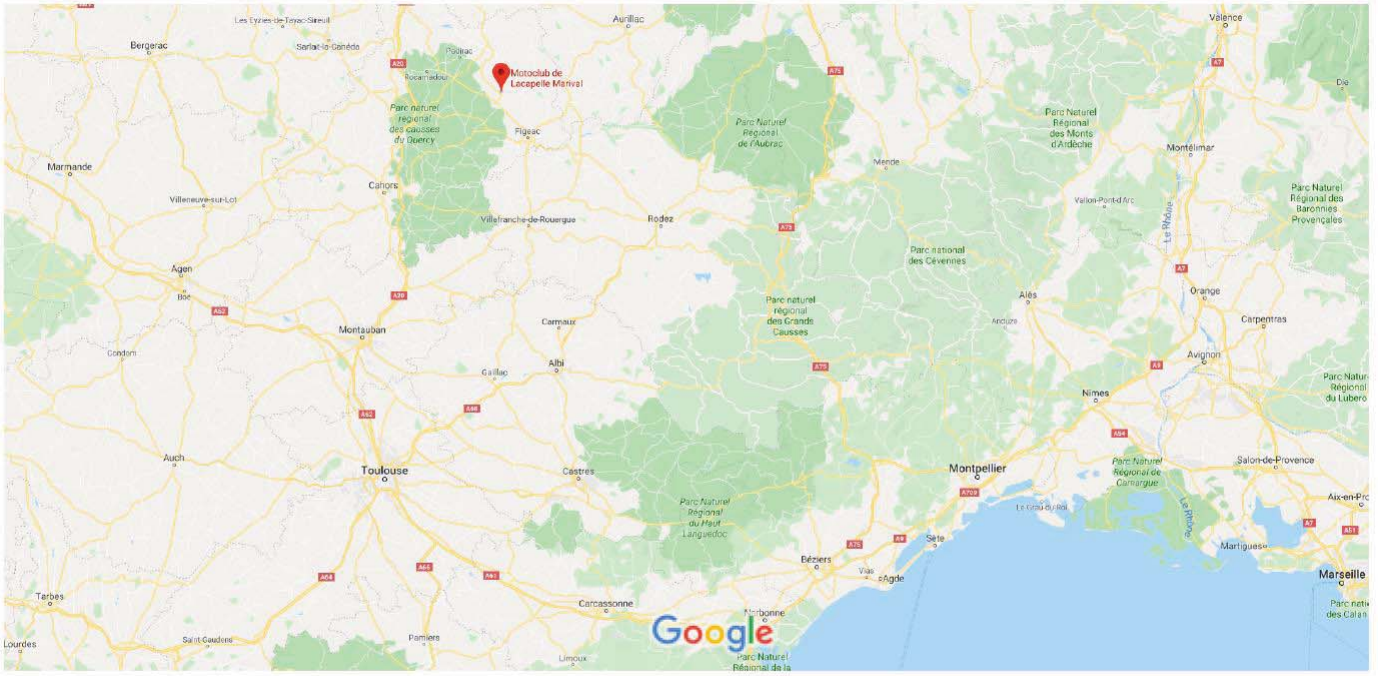

Données cartographiques ©2019 Google, Inst. Geogr. Nacional 20 km

Données cartographiques ©2019 200 m

ANNEXE AU REGLEMENT PARTICULIER
Sécurité du Public et des Pilotes, Protection du Site et Tranquillité Publique

Dimanche 16 février 2020

MASTERS MOTOCROSS INTERNATIONAL
MX1 et MX2
Championnat Ligue Occitanie 125CC

Circuit :
La piste est entièrement clôturée par des barrières plastiques et des filets de protection, ou grillage.
Les spectateurs peuvent librement faire le tour du circuit et accéder à l'intérieur, dans un espace clôturé, par une passerelle située face à la buvette centrale et deux passages souterrains.
Ils peuvent également accéder dans tous les espaces des parcs pilotes.

Parc A pour les pilotes :
Un seul véhicule par pilote sera autorisé à pénétrer dans le parc A, l'emplacement sera désigné par les organisateurs.
Il est situé à proximité du circuit, les concurrents pour participer aux compétitions, sortent et entrent au parc en empruntant un couloir isolé du public.
Il comporte 2 blocs WC – Douches, 10 bornes de branchement en eau potable et électricité, un point de récupération pour les huiles usagées, une aire de lavage aux normes pour les motos. Il est donc interdit de laver les motos en dehors de cette zone, sous peine de sanctions.
Les concurrents devront être munis de tapis environnementaux s'ils ont à effectuer des travaux mécaniques. L'évacuation des pneus usagés est à leur charge.
Des poubelles pour le tri sélectif sont mises en place en nombre suffisant pour le parc ainsi que pour le public.

Après le contrôle administratif à l'arrivée, toutes les motos sont obligatoirement soumises au contrôle technique, qui détermine également le niveau sonore à ne pas dépasser.

Parking Officiels et parc B pour les accompagnants
Situé face au circuit, il permet de limiter au strict minimum le nombre de véhicules où seuls sont autorisés à pénétrer : ambulances, secouristes, et véhicules de service munis d'un badge spécial.
Des parcs autos destinés aux véhicules des spectateurs sont aménagés dans des terrains proches du circuit.

Sécurité – Sanitaires
1 poste de secours est mis à la disposition du public.
3 postes de secours à l'intérieur du circuit pour les concurrents (l'emplacement des postes sont définis par le Médecin Urgentiste, responsable des secours)
1 médecin sera présent tout au long de la manifestation
2 ambulances dont un grand volume
1 local pour les premiers soins,
1 local Kiné
1 local est prévu pour un éventuel contrôle de dopage.

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

4 postes incendie munis d'extincteurs tenus par l'Amicale des Sapeurs Pompiers bénévoles
6 Extincteurs dont 1 à l'arrivée, 1 au départ, 1 au parc d'attente, 1 au contrôle technique.

18 commissaires seront répartis tout au long de la piste pour la sécurité des pilotes

8 WC pour le public, 2 points d'eau, 2 buvettes, 2 stands pour la restauration

Tour de Contrôle :

Rez-de-chaussée : 1 pièce pour les réunions du jury, 1 pour la gestion administrative et 1 pour le règlement des pilotes.
Etage : 1 pièce pour le chronométrage.

Autres infrastructures :

1 salle de presse avec téléphone, fax et ADSL
1 chapiteau pour la restauration de l'encadrement
1 plateforme pour le speaker

Engagement et autre correspondance:

Engagements enregistrés auprès du club pour le MX1 / MX2 et www. manage.engage-sports.com pour le championnat de LMOC 125 cc

Contrôle administratif à l'accueil avant l'entrée sur le circuit

Samedi 15 février 2020: de 10h00 à 20h00 (fermeture accueil et parcs pilotes)
Dimanche 16 février : de 07h00 à 08h50

Téléphone de l'accueil pendant ces horaires : 05 65 40 86 99 ou 06 99 49 80 20

Nombre de laissez-passer pour votre course uniquement.

	Pilote	Panneauteur	Mécanicien	Accompagnateur
Courses dimanche				
Masters Motocross Inter MX1	1	1	1	1
Masters Motocross Inter MX2	1	1	1	1
Championnat Occitanie 125	1	1	1	0

Tout laissez passer supplémentaire devra être acquitté sur place au tarif en vigueur.

Contrôle technique au terrain de Bel Air :

Samedi 15 février 2020: de 14h00 à 18h00
Dimanche 16 février : de 07h00 à 08h50

Courses :

Dimanche :

- Championnat LMOC 125cc 2 manches de 20mm + 1 tour
- MX1 2 manches de 20mm + 2 tours
- MX2 2 manches de 20mm + 2 tours
- Finale MX1 et MX2 1 manche de 20 mm + 2 tours

Entrainements : Voir horaires officiels en annexe
Pendant les essais et les courses les machines devront être munies de plaques réglementaires.

Départ des courses : voir horaires officiels en annexe
L'ordre de placement sur la grille sera fonction des essais chronométrés

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Classements et prix :
Selon règlements des Championnats respectifs.

Conduite en course :
Le parcours sera délimité par des barrières, fanions, bottes de pailles etc…. Les concurrents ne pourront sous aucun prétexte s'écarter du parcours sous peine de disqualification.

Réclamations :
En cas de démontage du moteur la caution sera de 75 euros pour un moteur 2 Temps et de 150 euros pour un moteur 4 Temps.

Remises des prix :
Le 16 février à 16h25 pour LMOC 125
Le 16 février à 17h35 pour MX1 et MX2
Le lieu et les modalités seront confirmés lors de la première réunion du jury.

Le Comité Directeur s'engage à payer éventuellement les frais de surveillance et autres, occasionnés par l'épreuve. Il décharge expressément l'Etat, la Région, le Département, la Communauté de Communes, la Commune et leurs représentants de toutes responsabilités civiles en ce qui concerne les risques éventuels et notamment les conséquences des dommages qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens par le fait, soit d'un accident survenu au cours ou à l'occasion de l'épreuve. Il s'engage à supporter ces mêmes risques et déclare à cet effet s'être assuré comme indiqué plus haut, spécifiant qu'en aucun cas cette Compagnie ne pourra mettre en cause l'Autorité Administrative.

Le Comité Organisateur prend à sa charge les frais du Service d'Ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve et prend l'engagement d'assurer la réparation aux concurrents, aux organisateurs ou leurs préposés.
Dans le cas où les Organisateurs renonceraient à faire disputer l'épreuve, ils s'engagent à prévenir les services administratifs et de police, avant l'épreuve.
Le Comité Organisateur certifie avoir prévenu Monsieur le Maire de Lacapelle Marival, ainsi que le Centre Hospitalier de Figeac.
Les inscriptions ou fléchage sur la voie publique seront faits exclusivement à la chaux, il ne sera procédé à aucune inscription ou fléchages sur les arbres.

En fonction des conditions climatiques le Comité Organisateur pourra être amené à modifier le programme de la manifestation.

Les différentes prescriptions du code sportif international et celles du code sportif national et de l'annexe « D » de ce règlement sont obligatoires pour la présente épreuve.

Indépendants des prescriptions du Code Sportif International et de ses annexes, du Règlement National de la F.F.M., les concurrents du fait de leur engagement à cette épreuve, renoncent à tout recours contre le Moto Club de Lacapelle-Marival, leurs officiels, représentants ou préposés, soit par arbitrage, soit devant les tribunaux, soit de toute manière non parue dans les documents ci-dessus désignés pour tout dommage auquel ils pourraient être exposés, en conséquence de tous actes ou omission de la part du Moto Club de Lacapelle-Marival. Dans l'application de son règlement ou de toute autre cause qui pourrait en découler.

Fait à Lacapelle Marival, le 11 décembre 2019

Le Président	Visa LMOC	Visa F.F.M.
Jean Claude Landes	Le 02/01/2020	14/01/2020

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 A Paul Vaillant Couturier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

Attestation d'assurance
Organisation de manifestations
(Articles A331-17 et A331-20 du Code du sport)

Gras Savoye WTW
Pôle Sports mécaniques
☏ 04 72 34 90 28

Allianz IARD, dont le siège social est situé 1, cours Michelet 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :
MOTO CLUB DE LACAPELLE
MAIRIE – ROUTE DE LA TRONQUIERE
46120 LACAPELLE-MARIVAL

Ci-après dénommé « le Souscripteur », est titulaire d'un contrat N° 56 033 473 /220.23 Ayant pour objet de le garantir contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile d'organisateur de :
MOTO CLUB DE LACAPELLE
Épreuve FFM n° 37
Se déroulant à : CIRCUIT GEORGES FILHOL – TERRAIN DE BEL AIR
Du 16/02/2020
N° de contrat : 56 033 473 / 220.23

Ce contrat, que le Souscripteur s'engage à signer ultérieurement, a pour objet de garantir, conformément aux prescriptions des articles L.321-1, L. 331-10, D. 321-1 à D. 321-5, R.331-30, A. 331-32, A331-17 et A. 331-20 du Code du sport, les risques prévus à l'article R331-30 du Code du sport.

Le contrat couvre lors de la manifestation et ses essais :

1°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur ou aux concurrents du fait des dommages corporels, matériels, immatériels consécutifs ou non causés aux spectateurs, aux tiers, aux participants à la manifestation, ainsi que celle de toute personne qui prête son concours à l'organisation avec l'accord de l'organisateur - tous les assurés étant considérés comme tiers entre eux y compris les participants, conformément à l'article L331-10 du Code du sport ;

2°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de l'Etat ou des collectivités territoriales pour tous les dommages causés aux tiers ou à l'organisateur par les fonctionnaires agents ou militaires mis à la disposition de ce dernier ou leur matériel ; **Allianz IARD s'engage à renoncer, en cas de sinistre, à tout recours contre l'État et les autorités départementales ou municipales ainsi que contre toute personne ou service relevant desdites autorités à un titre quelconque.**

3°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur ou aux concurrents envers les agents de l'Etat ou de toute autre collectivité publique participant au service d'ordre, à l'organisation ou au contrôle de la manifestation sportive en cas de dommages corporels causés auxdits agents et de dommages au matériel de l'Etat et des collectivités territoriales ;

4°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux assurés en cas de dommages résultant d'atteintes à l'environnement accidentelles, y compris les frais d'urgence, et de préjudice écologique accidentel, y compris les frais de prévention de ce préjudice écologique.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance, les garanties, conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du sport, sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre *(1)*	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 €	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € *(2)*	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel ou matériel garantis	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle Dont frais d'urgence	500 000€ 50 000€	Néant Néant
- Préjudice écologique accidentel Dont frais de prévention du préjudice écologique accidentel	500 000€ 50 000€	Néant Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement
(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme

Ce contrat est valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du 16/02/2020 à 00H00 au 16/02/2020 à 24H00.

La présente attestation, conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport, ne saurait engager Allianz IARD au-delà des conditions de la durée figurant ci-dessus et des conditions de garanties et des montants fixés au contrat auquel elle se réfère. De plus, nous vous rappelons qu'en cas de non-paiement des cotisations, de suspension ou résiliation du contrat, cette attestation ne sera plus valide. La présente attestation implique donc une simple présomption de garantie conformément à l'article L112-3 du Code des assurances.
Toute adjonction autre que les cachets et signature du Représentant d'Allianz IARD est réputée non écrite.

Fait à Villeurbanne, le 13/01/2020

Pour Allianz IARD,
(cachet et signature)